Le private equity, un moteur pour l'innovation

Financer des entreprises tout au long de leur cycle de vie, de leur démarrage en tant que start-up à leur transmission, en passant par leur croissance. Tel est le principe du private equity. Aussi connu sous le nom de capital investissement, ce concept fait référence aux titres non cotés en Bourse et dont l'échange n'est pas réglementé. Il profite aujourd'hui à des sociétés comme Yoplait, Toys «R» Us ou Sunrise. Dans notre région, l'entreprise romande Dartfish en bénéficie pour développer sa technique (inventée à l'EPFL) de traitement d'images TV d'événements sportifs internationaux. Un tel cas illustre bien le rôle des investisseurs institutionnels dans l'émergence de technologies issues de nos Hautes Ecoles, surtout si nous considérons que l'industrialisation de nouveautés favorise l'emploi.

Cette démarche d'entrée dans le capital de sociétés qui ont besoin de fonds propres s'inscrit parfaitement dans une politique de placement responsable. Elle permet la diversification des fonds entre liquidités, actions, obligations, immobilier ou hypothèques. De plus, le private equity génère des performances intéressantes, de l'ordre de 9% par année. Avec une durée des investissements supérieure à 10 ans, la formule correspond bien à l'horizon long terme d'un acteur institutionnel. Autant de raisons qui expliquent qu'elle soit appréciée



des caisses de pensions, compagnies d'assurances, banques voire fondations universitaires (en particulier aux Etats-Unis).

La complexité et les risques du modèle conduisent toutefois la plupart des investisseurs institutionnels à passer par des spécialistes plutôt que de réaliser des placements directs dans les entités non cotées. Ces professionnels mènent une sélection rigoureuse, identifiant les meilleures sociétés à financer. Ils prennent ensuite une



CE A Bex, l'entreprise Plumettaz constitue un exemple réussi de transmission orchestrée par un fonds de private equity.

rience, pour favoriser à long terme une croissance plus efficace et soutenable de la ment du tissu économique

compagnie. Dans le développevaudois, la Fondation Renais-

«L'entrée dans le capital de sociétés qui ont besoin de fonds propres s'inscrit parfaitement dans une politique de placement responsable»

part active dans la stratégie de l'entreprise, dans le conseil d'administration et parfois même dans la gestion quotidienne, en particulier pour les sociétés qui démarrent. Ils mettent à disposition leurs réseaux, leur connaissance des marchés et, surtout, leur expésance PME et la société Défi Gestion sont deux véhicules actifs de private equity.

Au niveau de la succession dans les PME où le patron est l'actionnaire majoritaire, le private equity permet de trouver une solution de pérennité. Avec l'intervention de nouveaux dirigeants et d'actionnaires, la société continue son développement et la création d'emplois. A Bex, Plumettaz constitue un exemple réussi de transmission orchestrée par un fonds de *private* equity. Quant aux jeunes entreprises, souvent elles ne satisfont pas aux critères des banques, faute de revenus et d'expérience crédible. En fonction de l'importance des montants requis, la famille, les amis ou des investisseurs privés aisés peuvent soutenir les phases initiales. Mais lorsque des millions voire plusieurs dizaines de millions de francs sont nécessaires, le private equity représente l'unique source de financement.